



HYDROCOAT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation HYDROCOAT
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit AS29
UFI : 9JJ5-U00Y-300K-RK1K

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Produit de soin pour automobile (spray, liquide)
- Détergent
- Utilisations par des consommateurs

Usages déconseillés - Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles préconisées.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SHINE GROUP
348 rue François Durafour
Les Murons
42160 Andrézieux Bouthéon France
Téléphone : 0428040056
Site web www.shine-group.fr
Contact Sécurité Magali GIORDANO : 0428040053 magali.g@shine-group.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France
- French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network.
Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France Tel : + 33 3 83 85 21 92 Mail : [bnpc\(at\)chru-nancy.fr](mailto:bnpc(at)chru-nancy.fr) (France) France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
------------	--

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Isotridecanol, ethoxylated | Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me, hydroxy-terminated (CAS 75718-16-0)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques





HYDROCOAT

Mentions de danger

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
------	--------------------------------------

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Ingrédients (selon Règlement 648/2004/CE) :

- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- conservateurs: benzisothiazolinone
- parfums, coumarin , linalool, benzyl salicylate

2.3 - Autres dangers

Substances PBT

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Substances vPvB

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
Isotridecanol, ethoxylated INCI : TRIDECETH-4	n°CAS : 69011-36-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 500-241-6	0 - 2	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318	(a)
Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me, hydroxy-terminated (CAS 75718-16-0)	n°CAS : 75718-16-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 616-256-7	0 - 2	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	(a)

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition



HYDROCOAT

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol INCI : BUTOXYDIGLYCOL	n°CAS : 112-34-5 Numéro d'identification UE : 603-096-00-8 N°CE : 203-961-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44	0 - 2	Eye Irrit. 2 - H319	(a) (b)
diethyl phthalate INCI : DIETHYL PHTHALATE	n°CAS : 84-66-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-550-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486682-27-xxxx	< 0,1	Not Classified	(a)
Bornan-2-one INCI : CAMPHOR	n°CAS : 76-22-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-945-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119966156-31-xxxx	< 0,1	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Dam. 1 - H318 Flam. Sol. 1 - H228 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 2 - H371	(a)

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux - En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion - Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Provoque une irritation cutanée.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction



HYDROCOAT

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Pour les secouristes - Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau



HYDROCOAT

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Veiller à une bonne ventilation du poste de travail
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Conserver à l'écart de la chaleur.
- Protéger contre: Gel
- Température de stockage recommandée : 5 - 25°C

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Nettoyants d'entretien, autres

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5)

VME ppm (FR)	10 ppm
VME mg/m ³ (FR)	67,5 mg/m ³
VLE ppm (FR)	15 ppm
VLE mg/m ³ (FR)	101,2 mg/m ³
IOELV TWA mg/m ³ (UE)	67,5 mg/m ³
IOELV TWA ppm (UE)	10 ppm
IOELV STEL mg/m ³ (UE)	101,2 mg/m ³
IOELV STEL ppm (UE)	15 ppm

diethyl phthalate (84-66-2)

VME mg/m ³ (FR)	5 mg/m ³
----------------------------	---------------------

DNEL / PNEC

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL court terme par voie orale (aigu)	6,25 mg/kg	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	101,2 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	67,5 mg/m ³	Travailleurs	Local
PNEC eaux, eau douce	1,1 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,11 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	11 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	4,4 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,44 mg/kg		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Assurer une aération suffisante.



HYDROCOAT

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

- Vêtement de protection



- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- Porter les gants de protection homologués.



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	vert	<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		5,3	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		100 °C	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		1,005 kg/l < V < 1,011 kg/l	
Solubilité (Eau)		100 % Soluble dans: Eau	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	



HYDROCOAT

Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrément	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Gel
- Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

10.5 - Matières incompatibles

- Acide fort
- Agent oxydant
- base forte

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques



HYDROCOAT

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me, hydroxy-terminated (CAS 75718-16-0) (75718-16-0)

DL50 Orale (rat)	2000 mg/kg
------------------	------------

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5)

DL50 Orale (rat)	> 2000 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation gaz (rat)	1300 ppmV

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.

- Risque de lésions oculaires graves.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers



HYDROCOAT

- Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Toxicité : Substances

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me, hydroxy-terminated (CAS 75718-16-0) (75718-16-0)

CE50 48h crustacés	10 mg/l < V < 100 mg/l
--------------------	------------------------

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5)

CE50 48h crustacés	> 100 mg/l
CL50 96h poissons	1300 mg/l
NOEC chronique crustacés	> 100 mg/l
NOEC chronique algues	> 100 mg/l

12.2 - Persistance et dégradabilité

Mélange

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Substances

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me, hydroxy-terminated (CAS 75718-16-0) (75718-16-0)

% de biodégradation en 28 jours	> 70 % OCDE 302B
---------------------------------	---------------------

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5)

% de biodégradation en 28 jours	85 % OCDE 301C
---------------------------------	-------------------



HYDROCOAT

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Substances

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5)	
Log KOW	0,56

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

- Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Précautions particulières à prendre - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification



HYDROCOAT

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol (Index No.: 603-096-00-8 - EC No.: 203-961-6 - CAS No.: 112-34-5)

Teneur en COV Aucune donnée disponible

Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales Liste candidate REACH (SVHC) : Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des substances candidates de REACH < 0,1 % ou SCL .

Liste candidate REACH (SVHC) : Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des substances candidates de REACH < 0,1 % ou SCL .

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004) : Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

RG - Maladies professionnelles RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Ingrédients (selon Règlement 648/2004/CE) :
- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- conservateurs: benzisothiazolinone
- parfums, coumarin , linalool, benzyl salicylate



HYDROCOAT

Site web www.shine-group.fr

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1,01	13/06/2025		Mise à jour des rubriques : 1.3 / 6.1 / 6.2 / 7.1 / 7.2 / 8.2 / 15.1
1	05/10/2024		

Abréviations et acronymes

- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- Facteur de bioconcentration (FBC)
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Sources de données:

Fournisseur
<http://echa.europa.eu/>

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Sol. 1	Matière solide inflammable. - Catégorie 1
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Not Classified	Non classé
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 2

Indications de stage professionnel

- Indications détaillées: voir notice technique.
- Utilisation par les consommateurs



SHINE

HYDROCOAT

Conforme règlement (CE) n° 2020/878

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** **